

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 50

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE 8 SEPTIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le coût des mutuelles pour nos concitoyens étant déjà très important, en cette période de grande crise inflationniste et énergétique, il ne serait pas judicieux de créer une nouvelle taxe.

En effet, cet article ajouté par les Sénateurs instaure une nouvelle contribution de solidarité des organismes complémentaires d'assurance maladie (OCAM) à hauteur de 300 millions d'euros, qui risquent de le répercuter sur les adhérents.

Il convient donc de supprimer cet article.